



Photo: Gérard Chollet

BILLET DE LA SYNDIQUE

LA MUNICIPALITE ET LE PERSONNEL COMMUNAL VOUS SOUHAITENT DE JOYEUSES FETES ET UNE EXCELLENTE ANNEE 2015

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de se reposer et de se repencher sur l'année écoulée. L'année 2014 a commencé sous les hospices de la nouveauté, autant dans l'équipe municipale que dans celles de l'administration et de la voirie. Cette première partie de l'année a été très animée. Pour la municipalité, elle a été marquée par la gestion de beaucoup de gros dossiers, dont certains liés directement à l'application des différentes votations populaires (accueil de jour de la petite enfance et aménagement du territoire, pour n'en citer que deux). Durant l'été, la journée pour les citoyens a permis la rencontre des nouveaux et des anciens habitants. Quant à la sortie des aînés, elle a eu lieu par une très belle journée ensoleillée dans un esprit très convivial. Durant le mois de novembre, nous avons eu l'immense peine de perdre notre collègue, Martin

Jaussi, et lui avons rendu hommage. Début 2015, il sera procédé à l'élection d'un nouveau membre à la municipalité qui reprendra ses dicastères. La grande nouveauté de cette fin d'année a été, le 6 décembre, l'inauguration officielle de la nouvelle halte St-Cergue Les Cheseaux! Après de longues années d'attente, cette nouvelle halte a vu le jour. Il est dorénavant de plus en plus impératif d'utiliser notre train, afin de justifier les coûts importants du chemin de fer et de permettre les améliorations que nous demandons depuis de nombreuses années, comme l'augmentation de la cadence aux heures de pointe. En ce qui concerne les réjouissances de cette fin d'année, nous avons partagé un repas de Noël avec nos aînés, autour d'une fondue chinoise et de succulents desserts, dans une ambiance très chaleureuse. Dans cet esprit festif, la municipalité vous transmet ses meilleurs vœux

et vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année. Que cette période vous permette de pouvoir prendre le temps d'échanger et de partager, avant de démarrer une excellente nouvelle année 2015!

Cornélia Gallay



Photo: Christian Briacca

DÉNEIGEMENT

Déblaiement de la neige

La municipalité de Saint-Cergue souhaite rappeler aux automobilistes les dispositions d'application de l'article 2 du règlement communal sur le déblaiement de la neige du 23 décembre 2004: les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.

En vertu de ces dispositions, tout véhicule stationné sur une voie publique, entravant le déblaiement de la neige, sera évacué aux frais du propriétaire. La municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement et de sablage, et par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Tournée de déneigement

Le déneigement s'effectue normalement entre 04:00 et 07:00 et il faut environ 3 heures

pour déblayer la neige. S'il commence à neiger à 06:00, il faudra donc attendre 09:00 au minimum avant l'évacuation complète de la neige.

Adapter sa conduite

Il convient de rappeler que la sécurité routière hivernale ne dépend pas seulement de l'état des routes. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et leurs déplacements aux circonstances. L'équipement adéquat des véhicules est également primordial.

Salage et gravillonnage

Le salage et/ou le gravillonnage sont effectués en cas de besoin, ainsi que l'épandage des copeaux.

Parcage hivernal

En cas de chutes de neige et afin de ne pas gêner le déneigement et le salage, des parkings de délestage sont à votre disposition:

- Parking de la place Sy-Vieuxville, partie du bas depuis la place pour handicapé, direction local de voirie;
- Parking du chemin Jean-Jacques Rousseau;
- Moitié du parking de la route d'Arzier, côté

route cantonale.

Pour les autres parkings, se conformer à la signalisation en place.

Déneigement privé, entretien des trottoirs et des entrées de propriétés

Nous rappelons que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur le trottoir ou l'entrée de leur propriété privée. Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

Entretien des toits

Nous rappelons également que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat des glaçons qui se forment au bord des toits. Ces glaçons mettent en danger la sécurité des passants.

Pour le bien de la population, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.
Pierre Graber

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN(E) MUNICIPAL(E)

- Dépôt des listes: lundi 26 janvier 2015 à 12:00 (1er tour)
- Election: dimanche 8 mars 2015 (1er tour)
- Dépôt des listes: mardi 10 mars 2015 à 12:00 (2e tour)
- Election: dimanche 29 mars 2015 (2e tour)

LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE

Hiver 2014-2015, n°13

Responsable de rédaction: municipalité

Responsable d'édition: municipalité
Rédaction: Danièle André, François Brack, Christian Briacca, Cornélia Gallay, Pierre Graber

Photographie: François Brack, Christian Briacca, Pierre Graber, Gérard Chollet

Mise en page: Christian Briacca

Conception graphique: Guillaume Brack

Impression: commune de St-Cergue

Tirage: 1'500 exemplaires

Distribution: tous-ménages

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 9 DÉCEMBRE 2014

Préavis municipal no 16/2014

Budget 2015.

Par: 30 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Préavis municipal no 17/2014

Addendum au plan partiel d'affectation de La Dôle.

Par: 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Préavis municipal no 18/2014

Demande de crédit de CHF 65'000.- pour la finalisation de l'étude du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Par: 29 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

Prochaines séances du conseil communal au centre communal du Vallon (salle de spectacle)

- Mardi 17 mars 2015;
- Mardi 23 juin 2015;
- Mardi 6 octobre 2015;
- Mardi 8 décembre 2015;
- À 19:00 ou 20:00 selon l'ordre du jour.

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION

COMMUNALE

Place Sy-Vieuxville 1

Case postale 103

1264 Saint-Cergue

T 022 360 11 46

F 022 360 90 28

commune@st-cergue.ch

www.st-cergue.ch

Horaire:

Lundi, mercredi, jeudi,

vendredi

07:30-11:00

Mardi

14:00-19:00

Les bureaux seront fermés

du mardi 23 décembre à

19:00 au lundi 5 janvier à

07:30.

OFFICE DU TOURISME

Place Sy-Vieuxville 3

T 022 360 13 14

Horaire (HIVER):

Semaine

08:30-12:00 / 13:30-16:30

Lundi fermé hors vacances

scolaires

BIBLIOTHÈQUE

Chemin du Carroz-

d'Amont 11

Horaire:

Lundi

15:00-18:00

Jeudi, vendredi

10:00-12:00

DÉCHETTERIE

Route du Télésiège 1

Horaire (HIVER):

Lundi, mercredi, vendredi

10:00-12:00 / 15:00-18:00

Samedi

09:00-12:00 / 14:00-18:00

Mercredi 24 décembre et 1er

janvier fermé l'après-midi,

vendredi 2 janvier fermé

NOUVELLE FRAISEUSE À NEIGE

La commune de Saint-Cergue a reçu une nouvelle fraiseuse à neige le 25 novembre 2014 en remplacement de deux engins: une petite fraiseuse Boschung B2 de 1996 (18 ans) et une fraiseuse Boschung B130 de 1986 (28 ans), achetée d'occasion en 2008 à l'entreprise André SA.

La voirie va pouvoir compter sur un véhicule fiable dont les pièces détachées sont disponibles et stopper les frais d'entretien trop importants des anciennes machines. Le modèle Meili VM 1400 de fabrication suisse est un peu plus petit que l'ancienne B130 (largeur de l'agrégat 180 cm au lieu de 210 cm), mais d'autant plus maniable, grâce à ses 4 roues directrices.

Le moteur de nouvelle génération est équipé d'un filtre à particules. Ces caractéristiques en font l'engin idéal pour notre commune dont le fort développement urbain de ces dernières années a induit un accroissement des besoins en matière d'entretien hivernal.

La voirie est prête à affronter l'hiver. Il ne manque plus que la neige!

Pierre Graber



Photo: Pierre Graber

ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE

Début 2015, tous les habitants assujettis à la taxe forfaitaire des déchets vont recevoir une carte d'accès à la déchèterie. Cette carte sera renouvelée d'année en année. Elle permettra à notre personnel de contrôler l'accès à la déchèterie destinée uniquement aux résidents primaires et secondaires.

La municipalité vous remercie de votre coopération.

Pierre Graber

ÉCOPOINT DE LA CURE

Les tris mis en place à l'écopoint de La Cure ne sont pas respectés. Chaque semaine, le service de la voirie trouve du plastique dans la benne à papier, des plastiques de toutes sortes dans le PET, etc. Ces incivilités ont pour conséquence que les matières recyclées ne sont pas homogènes et que leur valorisation est dépréciée, voire nulle. Malgré les avertissements affichés dans cet écopoint, les incivilités n'ont pas diminué.

La municipalité a donc décidé de supprimer cette mini-déchèterie et demande aux habitants de La Cure d'utiliser la déchèterie communale pour l'élimination des matières recyclables. Pour l'instant, les bennes à verre et à papier resteront encore sur le site de La Cure, à bien plaisir. La municipalité est navrée d'en arriver à de telles mesures à cause des incivilités d'une minorité de personnes.

Pierre Graber



Restaurant Chez la Marie

Chemin de l'Avant-Poste 7
1265 La Cure
T 022 360 38 08
www.chezlamarie.org

Horaire:
mercredi 19:00-22:00
jeudi, vendredi et samedi
12:00-14:00 et 19:00-22:00
dimanche 12:00-14:00

nommée selon la tradition Carnotzet, permet la réception de douze commensaux autour de fondues au fromage, en dehors de la salle du restaurant afin de ne pas mélanger les effluves.

David LoRusso di Mistri ne manque en outre pas de projets, puisqu'il prépare une gamme de raviolis sucrés. C'est donc du côté de l'inventivité que s'oriente le nouveau chef dont il vaudra la peine de suivre l'évolution. Petites précisions utiles, l'établissement n'accepte pas les cartes bancaires et ne fonctionne que comme restaurant.

François Brack



Photo: François Brack

Samedi 10 janvier 2015 SAINT-CERGUE Centre du Vallon

17:30 - 19:00

BRÛLÉ DE SAPINS

VIN CHAUD

AVEC LES SAPEURS-POMPIERS

Venez nombreux
apporter votre sapin
à ce feu de joie!



Photo: Christian Briacca

SKI NOCTURNE FONDUE FORAÎT
www.st-cergue-tourisme.ch

Après quelques descentes au clair de lune, un petit croûte se fait sentir. On déchausse ses skis et hop on se retrouve devant une bonne fondue dans l'un des restaurants de la station de St-Cergue.

LE FORAÎT COMPREND :
Courses illimitées sur les 2 pistes éclairées du village de St-Cergue entre 18h00 et 21h30, du mardi au samedi. Une fondue dans le restaurant de votre choix.

CHF 33.-

En vente aux caisses des Téléskis de St-Cergue.
Infos : Tél +41 22 360 13 14

MARCHÉ DE NOËL

Les samedi-dimanche 29 et 30 novembre, le centre communal du Vallon accueillait le 18e marché de Noël. Une cinquantaine d'artisans ont ainsi pu exposer le fruit de leur labeur et passion pour le plaisir d'un public fidèle.

Chaque année, ce marché enchante le centre communal grâce à un comité engagé qui ne compte pas son temps pour mener à bien cette manifestation importante. La présidente, Mme Nathalie Carco, dans son discours d'ouverture, a remercié chaleureusement le secrétaire sortant, M. Pascal Rosé, pour les nombreuses années passées au comité et a accueilli sa remplaçante, Mme Sandra Moia.

Danièle André

NOËL DES AÎNÉS

Le jeudi 11 décembre, 120 convives ont répondu à l'invitation de la commune pour partager un moment de convivialité lors du traditionnel repas du Noël des aînés. La municipalité et le personnel communal ont joint leurs efforts pour servir avec plaisir cette noble assemblée.

Danièle André



INFORMATIONS OFFICIELLES

RECENSEMENT DES CHIENS

En exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 1978, la municipalité de Saint-Cergue invite tous les propriétaires ou détenteurs de chiens acquis ou reçus en 2014 à en faire la déclaration écrite au contrôle des habitants au moyen du formulaire d'inscription disponible à l'administration communale ou sur notre site web www.st-cergue.ch, rubrique Vie pratique > Contrôle des habitants > Formalités, d'ici au 31 janvier 2015.

Les contrevenants aux dispositions du règlement sont passibles d'une amende de CHF 100.-, sans préjudice de l'impôt dû.

Les propriétaires sont également tenus d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés au cours de l'année 2014. Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours par le propriétaire.

Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC) du 6 juillet 1995

AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

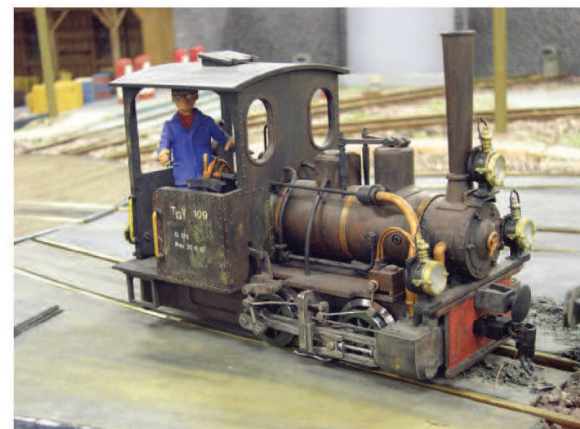
Nous demandons aux propriétaires de chiens de ramasser, au moyen des sachets mis à disposition par la commune, les excréments de leur(s) compagnon(s) à quatre pattes. De plus, nous rappelons qu'il est interdit de laisser son chien seul sans laisse sur la voie publique.

Règlement communal de police du 11 janvier 1995 (articles 28 à 36)

Le Train des Fêtes 2014/2015

Le réseau de trains miniatures **PASSION Ilm** sera installé au complet, pour les fêtes de fin d'année, au Centre du Vallon à Saint-Cergue. A quelques minutes à pied de la gare.

Vous êtes attendus :
Du vendredi 26 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015
Tous les jours de 10 à 18 heures



ENTRÉE LIBRE

Une attraction pour petits et grands !

Venez sans soucis à Saint-Cergue avec le train Nyon - St-Cergue - La Cure

Renseignements :
Jean-Michel Mayor, Route du Village 2, 1612 Ecoteaux 077 448 55 88